

Région NORMANDIE / Département du CALVADOS
 Arrondissement de BAYEUX / Canton de THUE ET MUE

Commune
 de
 FONTAINE - HENRY

Conseil Municipal
Séance du 08 avril 2024
COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Cyrille ROSELLO de MOLINER, Maire.

Etaient présents : Messieurs Rosello de Moliner Cyrille, Fremont Jean, D'Oilliamson Pierre-Apollinaire, Maline Geoffroy. Mesdames Alvado Corinne, Lamare Caroline,
 Était absent :

Était absent excusé : Crevon Nathalie, Loïc CHRETIEN, Fouquez Tiphaine

Pouvoir : Monsieur Loïc CHRETIEN donne son pouvoir à Rosello de Moliner Cyrille
 Madame Crevon Nathalie donne son pouvoir à Corinne Alvado.

Monsieur Jean Fremont a été élu secrétaire de séance

1 Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2 Approbation du compte administratif 2023 budget principal

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur ROSELLO DE MOLINER, délibérant sur le Compte Administratif, après s'être fait représenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents
Résultats reportés		211 721.63		190 382.61		402 104.24
Opérations de l'exercice	87 175.08	56 147.69	215 192.72	252 855.53	302 367.80	309 003.22
TOTAUX	87 175.08	267 869.32	215 192.72	443 238.14	302 367.80	711 107.46

Résultats de clôture		211 721.63		228 045.42		439 767.05
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
Résultats définitifs		211 721.63		228 045.42		439 767.05

2 - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

2b Approbation du compte administratif 2023 lotissement de Senteurs

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur ROSELLO DE MOLINER, délibérant sur le Compte Administratif, après s'être fait représenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1-Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de la section de fonctionnement : +166 587.98€
Résultat de la section d'investissement : -0.30€
Soit un résultat de clôture de +166 587.68€

2- Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

3a Approbation du compte de gestion 2023 Budget principal

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur ROSELLO DE MOLINER après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à recouvrer et l'Etat des Restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de 2023 ;
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Décide d'approuver le Compte de Gestion du Receveur qui laisse apparaître un excédent global de clôture de : **439 767.05 euros**.

3b Approbation du compte de gestion 2023 Budget lotissement des senteurs

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur ROSELLO DE MOLINER après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à recouvrer et l'Etat des Restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de 2023 ;
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Décide d'approuver le Compte de Gestion du Receveur qui laisse apparaître un excédent global de clôture de : **166 587.68 euros**.

4a AFFECTATION DU RESULTAT 2023 budget principal

Le Conseil Municipal,

Après avoir repris, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 228 238.42 euros
DECIDE d'affecter la somme de 226 193.92€ au compte 002 du BP 2024
- un excédent d'investissement de : 211 721.63 euros
DECIDE d'affecter le résultat au compte 001 du BP 2023
- Excédent global au 31.12.2022 : 439 767.05 euros

4b AFFECTATION DU RESULTAT 2023 Budget Lotissement des Senteurs

Le Conseil Municipal,

Après avoir repris, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 166 587.98 euros
- un déficit d'investissement de : 0.30 euros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement en report au compte 002 du BP 2024 pour 166 587.98€ et d'affecter le résultat d'investissement en report au compte 002 pour 0.30€

Excédent global au 31.12.2023 : 166 587.68 euros

5a Vote du Budget Primitif 2024 Budget principal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif de 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 519 162.42 euros en section de fonctionnement
- 577 171.63 euros en section d'investissement

5b Vote du Budget Primitif 2024 Budget lotissement des senteurs

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif de 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 298 487.98 euros en section de fonctionnement
- 131 900.30 euros en section d'investissement

6 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 comme suit :

- Taxe Foncière (Bâti) : 38.32 %
- Taxe Foncière (Non Bâti): 21.51 %
- Taxe d'habitation (TH) : 13.52%

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes pour 2024.

7 SUBVENTIONS ACCORDEES 2024

ASSOCIATION	Versé en 2023	Demandé 2024	Subvention accordée 2024
Cœur de fontaine	400€ +800 € exceptionnel	400€+ 800 € exceptionnel	400+800€ exceptionnel = 1 200€
Chasseurs	0€	Pas de dossier	0€
Comité de Jumelage	575+1557.61 exceptionnel	575€+275€ exceptionnel	575+275 exceptionnel=850€
Fontaine-Henry Renaissance	0€	Pas de dossier	0€
Les D'Jeun's d'Henry	0€	Pas de dossier	0€
Ape Fontaine/Reviars	500	500€ + 600€ Exceptionnel	500€ (la subv. Exceptionnelle sera revue plus tard)

ADMR	250€	Pas de dossier	0€
AS3V	7x15€=105€	34€	34€
Tennis club de Creully	5x15€=75€	Pas de montant	4x15€=60€
Restaurants du coeur	200€	Pas de montant	0€
Association sportive du collège de Creully (UNSS)	4x15€=60€	Pas de dossier	0€
Office Courseullais des sports	0€	Pas de dossier	0€
Westlake Brother's souvenir	0€	Pas de dossier	0€
FC Thaon Bretteville le Fresne	12x15€=180€	176€	10x15€=150€
AFSEP	2000€	Pas de dossier	0€
Bouge ton Bessin	200€	Pas de montant	0€
Comité Juno Canada	0€	Pas de montant	200€
Ligue contre le cancer	0€	Pas de montant	0€
APF France Handicap	0€	Pas de dossier	0€
ALC Lantheuil		5x8.50€=42.50€	42.50
PICSOU (pédiatrie Bayeux)		Pas de montant	200€
Banque alimentaire		Pas de montant	200€
TOTAL			3 436.50€

8 FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Le conseil municipal, par 7 voix pour et 1 abstention, décide le versement d'une indemnité pour frais de gardiennage de l'église au prêtre du canton pour l'année 2024 d'un montant de 126.91 euros.

11 Informations et questions diverses

Sans objet

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire